la cgt FINANCES PUBLIQUES

#25 novembre 2026



Dès 2025 avec l'affaire Bétharram puis en 2026 suite au meurtre de la petite Lyhanna, 11 ans, **l'indignation et la colère** ont fait naître une mobilisation d'ampleur pour faire cesser toutes formes de violences sexistes et sexuelles envers les femmes et les enfants.

PROTÉGER, PRÉVENIR ET OBTENIR JUSTICE :

telle est la feuille de route portée depuis octobre 2023 par la Coalition féministe et enfantiste pour une loi-intégrale contre les violences sexuelles (plus de 130 organisations féministes, de défense des droits des enfants, des syndicats dont la CGT et des ONG), qui publie 140 mesures et demande un financement pérenne d'au moins 344 M€ par an. Cette loi-cadre a été adoptée en première lecture à l'assemblée nationale le mardi 13 octobre 2026 mais le combat continue au Sénat jusqu'à l'adoption définitive et complète de ce texte.

Le 13 novembre 2026, on dénombrait **140 féminicides en France depuis le début de l'année (171 pour toute l'année 2025).** En France, tous les 2 jours et demi, une femme décède sous les coups de son partenaire ou de son ex-partenaire.

AU TRAVAIL AUSSI LES VSS DOIVENT CESSER

Dans une note du 7 mai 2026, la Directrice Générale de la DGFIP annonce une politique de tolérance zéro en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) avec une série de mesures et une chronologie des actions à réaliser par la hiérarchie :

- Prise de contact avec la victime dans les 5 jours suivant le signalement dans l'application SignalFip.
- Enquête administrative et transmission du rapport conclusif dans un délai maximum de 5 mois suivant le signalement.
- Réponse administrative adaptée apportée dans un délai maximum de 12 mois après le signalement.

Elle y rappelle également que dès lors qu'une condamnation pénale est prononcée par un juge en première instance, la procédure disciplinaire doit être engagée dès l'intervention du jugement, sans attendre que la décision soit devenue définitive en cas d'appel.

Nous devons rester vigilant·es sur les mesures de déplacement des agresseurs, sur l'obtention de la protection fonctionnelle et de manière plus générale sur l'écoute et la protection des victimes. Encore trop souvent, c'est la victime qui se retrouve déplacée pour soit-disant « préserver » le collectif, ou sa parole est mise en doute, jusqu'à sous entendre qu'elle aurait provoqué la situation.

Par ailleurs, la CGT Finances Publiques portent de nombreuses revendications dont :

- La titularisation des agentes Berkani (personnels les plus précaires dont plus 89 % sont des femmes selon les RSU 2025) ;
- Des formations sur les VSS en présentiel ;
- Des dons de jours de congés doublés par l'administration.

LA LUTTE CONTRE LES VSS PREND DE L'AMPLEUR.

Nous devons aussi la mener sur nos lieux de travail !

Le 25 novembre, amplifions la mobilisation ! …

Et du **21 au 28 novembre 2026** rejoignons les manifestations partout où c'est possible.

21 novembre,

Amiens, Angers, Annecy, Bourg-en-Bresse, Colmar, Coutances, Nevers et Roanne

25 novembre,

Bordeaux, Brest, Lorient, Nantes, Nice, Rennes, Toulouse et Tours

28 novembre,

Avignon, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Douai, Draguignan, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Lille, Lyon, Montceau-les-Mines, Nice, Niort, Paris, Reims, Rouen, Saint-Paul (La Réunion), Valence et Valenciennes.

25 novembre 2026

